



PEA-PME : CAFOM confirme son éligibilité

Le Groupe Cafom, acteur européen de l'équipement de la maison, confirme respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME indiqués par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283), à savoir :

- un effectif de moins de 5 000 personnes, d'une part,
- un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1.500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2.000 millions d'euros, d'autre part.

Ces critères d'éligibilité sont appréciés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2015.

En conséquence, les actions du groupe Cafom peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

A propos de Cafom – www.cafom.com

Créé en 1985, Cafom est un acteur majeur de l'aménagement de la maison. Le Groupe, propriétaire de la marque [Habitat](#) (boutiques en Europe continentale) et des sites Internet vente-unique.com (France, Espagne, Allemagne et Belgique) et directlowcost.com (B2B international), est également le leader de la distribution traditionnelle en Outre-mer. Cafom est coté en Bourse sur Euronext à Paris depuis 2004 (CAFO – FR0010151589).

Contacts Cafom :

ACTUS finance & communication

Morgane Le Mellay
Relations Investisseurs
01 53 67 36 75
cafom@actus.fr

Nicolas Bouchez
Relations Presse
01 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr